

## Édito

**AVEC VOUS, EN 2026 ET APRÈS,  
POUR LES SALAIRES, LES CARRIÈRES,  
LES RETRAITES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL,  
LE SNES-FSU NE LÂCHE RIEN !**

**D**epuis septembre, le gouvernement Bayrou est tombé et après une valse-hésitation, Sébastien Lecornu est toujours premier ministre, à l'heure où ces lignes sont écrites. Sans surprise, ce changement de gouvernement n'a pas entraîné d'évolution dans la politique budgétaire, fonctionnaires et retraité·es restant la cible privilégiée des recherches d'économies dans le PLFSS ou le PLF. Le décalage de la réforme des retraites ne répond pas aux exigences du SNES-FSU mais signale que celle-ci n'est pas intangible et il est à mettre au crédit des fortes mobilisations de 2023 et de l'automne 2025. Il est de la responsabilité de notre syndicat de poursuivre le travail d'information large des professions qu'il représente pour les rassembler et accentuer le rapport de force dans les mois à venir. Retraite à 60 ans, revalorisation des salaires et des carrières, amélioration des conditions de travail, le SNES-FSU porte ces questions sans relâche.

Dans l'éducation, un énième changement de ministre a conduit à nommer Edouard Geffrey, homme de la continuité car ancien DGRH et ancien DGESCO, maître d'œuvre de la réforme du lycée et du « choc des savoirs ». Il a beau jeu de déplorer que l'école soit dans une situation « extrêmement inquiétante » alors qu'il en est comptable. Une légère éclaircie se profile toutefois dans les collèges avec les groupes de niveaux qui pourraient devenir facultatifs à la rentrée 2026. La mobilisation syndicale, depuis les salles des personnels et les CA, jusqu'au ministère et avec la pression de la rue, a porté ses fruits. Mais pour le SNES-FSU, les groupes de niveaux doivent disparaître complètement et les effectifs être allégés dans toutes les disciplines, pour de meilleures conditions d'enseignement, une inclusion à la hauteur des ambitions. La baisse démographique à venir est une opportunité pour atteindre cet objectif, à l'inverse des suppressions de postes qui risquent d'être le corollaire de la diminution des effectifs d'élèves.

L'école a besoin d'un encadrement renforcé : un nombre d'élèves par division plus bas, davantage de personnels de toutes les catégories. Pour obtenir ces moyens nécessaires à l'émancipation de la jeunesse, pour redonner de l'attractivité à nos métiers par de meilleurs salaires, il faudra poursuivre, ensemble, les mobilisations.

Bordeaux, le 12 décembre 2025

*Sonia MELJAC*

*Secrétaire générale du SNES-FSU section académique de Bordeaux*



## Sommaire

### ÉDITO - P.1

► AVEC VOUS, EN 2026 ET APRÈS, POUR LES SALAIRES, LES CARRIÈRES, LES RETRAITES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LE SNES-FSU NE LÂCHE RIEN !

### VIE DES INSTANCES - P.2

► BILAN DE RENTRÉE EN CSAA  
FAIRE DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ÉDUCATION, UNE NÉCESSITÉ.  
► ENQUÊTE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE ACADEMIQUE AUPRÈS DES TZR : UN PLÉBISCITE QUI MONTRÉ LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA MISSION DES REMPLAÇANT·ES  
► TZR : DES MISSIONS DE PLUS EN PLUS DIFFICILES

### ÉCHOS DES DÉPARTEMENTS - P.6

► GIRONDE  
► LANDES  
► DORDOGNE  
► LOT-ET-GARONNE  
► PYRÉNÉES ATLANTIQUES

### FOCUS - P.8

► AESH : UN STATUT URGENT POUR UN MÉTIER ESSENTIEL

### BILLET D'HUMEUR - P.9

► PsyEN : LA POLITIQUE SPARADRAP ÇA SUFFIT !!!

### CARRIÈRE - P.10

► CLASSE EXCEPTIONNELLE : AGIR SANS RELÂCHE POUR EN FAIRE UN DÉBOUCHÉ DE CARRIÈRE POUR TOUTES ET TOUS

### VIE DU SNES - P.11

► AED : UN SECTEUR SPÉCIFIQUE AU SEIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SNES-FSU !  
► LA CAISSE DE SOLIDARITÉ DU SNES-FSU, FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS  
► POINT SUR LES DONNÉES NUMÉRIQUES

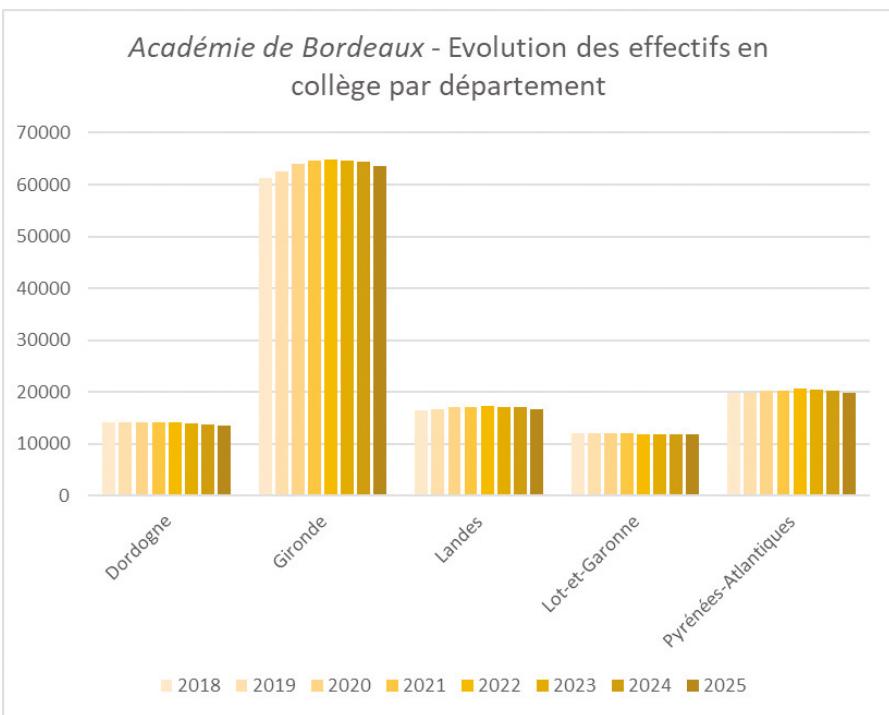
## BILAN DE RENTRÉE EN CSAA FAIRE DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ÉDUCATION, UNE NÉCESSITÉ.

**M**is à part en lycées professionnels et BTS, la rentrée a été marquée par une diminution des effectifs dans l'ensemble de l'académie. Celle-ci est encore peu sensible, seulement -0,6% au niveau académique pour le second degré par rapport à 2024. Le département des Landes subit une diminution de 1,4%, c'est le seul au-delà des 1% de baisse.

### En collège

Les effectifs diminuent en collège dans l'ensemble des départements ce qui a entraîné des fermetures de divisions, parfois à l'élève près du fait des effets de seuil. En conséquence, dès la rentrée, certains niveaux étaient saturés dans des collèges de l'académie, y compris en éducation prioritaire, mettant les enseignant·es en difficulté dans l'exercice de leur métier. L'inclusion est d'autant plus un défi dans ces conditions que de nombreuses AESH manquaient à la rentrée, conduisant beaucoup d'élèves à ne pas être accompagné·es à la hauteur de leurs besoins. **Au niveau départemental comme au niveau académique, les représentant·es du SNES-FSU agissent pour le respect des seuils divisionnaires dans les collèges et demandent la prise en compte des élèves inclus·es dans les effectifs des classes.**

	Effectifs élèves en collège								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dordogne	14175	14228	14167	14084	14102	13916	13675	13511	
Gironde	61319	62626	64095	64710	64898	64698	64341	63664	
Landes	16509	16713	17045	17083	17248	17113	16982	16695	
Lot-et-Garonne	12013	12102	12043	11962	11863	11818	11800	11753	
Pyrénées-Atlantiques	19760	19901	20245	20253	20573	20538	20135	19786	
Total académie	123776	125570	127595	128092	128684	128143	126933	125409	



### En lycée

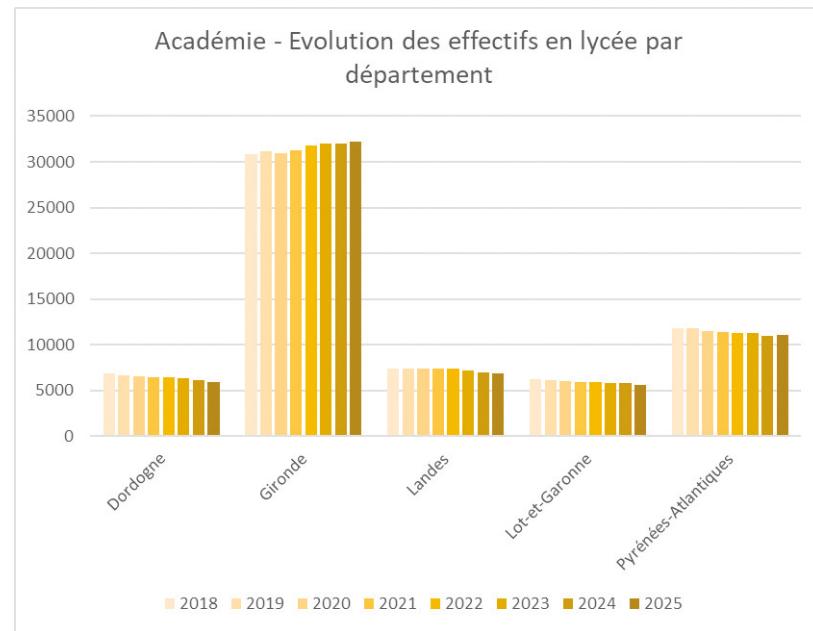
La baisse démographique est moins sensible dans les lycées généraux et technologiques. Elle est de seulement 0,2% sur la totalité de l'académie mais plus prononcée en Dordogne (-2,8%) ou Lot-et-Garonne (-2,31%). La Gironde et les Pyrénées Atlantiques voient encore leurs effectifs augmenter légèrement, de 0,6%. Cette évolution est à mettre en lien avec l'orientation en fin de 3ème dans ces différents départements. La

Dordogne et le Lot et Garonne ont moins orienté vers la seconde GT (56% et 56,5%) que les Landes (59,7%), les PA (62%) ou la Gironde (64,9%). Ainsi, dans le 24 et le 47, la part des élèves orienté·es vers le lycée professionnel après la 3ème est en augmentation, avec les pourcentages les plus hauts de l'académie, que ce soit vers la 1ère année de CAP ou vers la 2nde professionnelle.

# Vie des instances

En Gironde et dans les Pyrénées Atlantiques, à l'inverse, ce sont les taux les plus bas, en dessous de la moyenne académique. Lors du CSAA du 14 octobre, les débats ont pointé ces disparités territoriales, au moins en partie liées à la sociologie des départements. Le Lot-et-Garonne et la Dordogne sont les départements avec les taux de pauvreté les plus élevés de l'académie (respectivement 16,6% et 17,7%) dans lesquels les familles ont des stratégies d'études courtes, pour des raisons financières. Ainsi, le taux d'accès au BTS après un bac pro en Lot-et-Garonne serait inférieur de 3,4% à la moyenne nationale. Le Recteur ayant pointé que les intentions des familles pour une orientation vers la voie pro sont inférieures aux décisions finales d'orientation, il est probable qu'il y ait une demande hiérarchique pour orienter davantage vers la seconde GT en fin d'année scolaire.

Effectifs élèves en lycée									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dordogne	6822	6687	6535	6487	6464	6367	6097	5925	
Gironde	30811	31110	30946	31243	31819	31962	32040	32228	
Landes	7431	7363	7339	7377	7345	7182	6973	6870	
Lot-et-Garonne	6218	6119	6030	5947	5929	5770	5755	5634	
Pyrénées-Atlantiques	11819	11752	11481	11419	11223	11268	11009	11072	
Total académie	63101	63031	62331	62473	62780	62549	61874	61729	



**Le poids des inégalités sociales et territoriales est fort et le SNES-FSU continue de lutter contre les restrictions budgétaires qui les accroissent. Il faut des moyens afin d'améliorer le taux d'encadrement pour de meilleures conditions d'apprentissage, et développer des politiques sociales. L'émancipation de la jeunesse est un enjeu de société.**

## Baisse démographique et impact sur les postes

La diminution des effectifs, pourtant limitée à -0,6%, a déjà entraîné la suppression de 51 postes à cette rentrée (voir tableau). Or la baisse démographique dans le second degré, d'après les projections à l'horizon 2035 communiquées lors d'une conférence régionale le 26

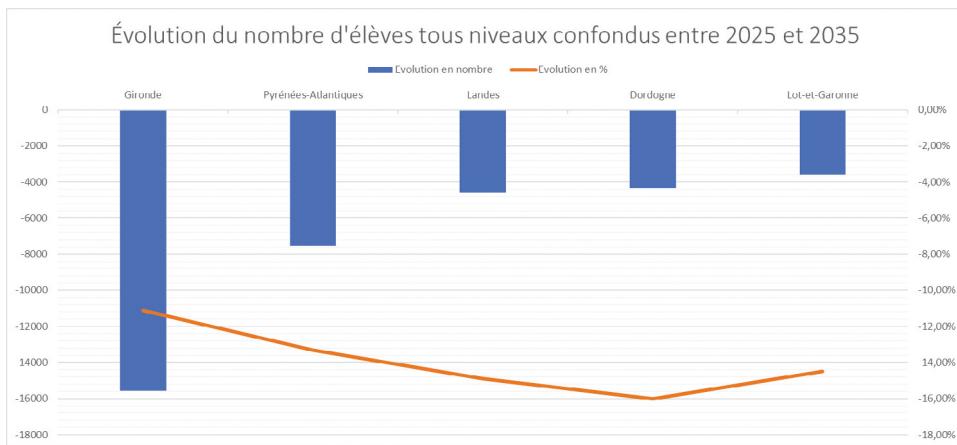
novembre, va s'accentuer fortement, allant de 11,1% d'élèves en moins en Gironde à 16% en Dordogne (voir graphique p.4).

**Au moment de la rédaction de cet article, personne ne sait combien de postes le ministère supprimera dans l'académie de Bordeaux à la rentrée 2026 mais, dans les établissements, les enseignant·es savent le bol d'air que représenterait le maintien des postes malgré la baisse dé-**

Bilan des créations et suppressions de postes dans l'académie à la rentrée 2025						
	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Académie
Collège / SEGPA	-12	-10	-13	5	-13	-43
Lycée / SGT	-3	12	-6	-3	-10	-10
LP / SEP	-1	8	1			8
EREA	-2			-4		-6
SOLDE	-18	10	-18	-2	-23	-51

**mographique : des effectifs plus légers dans les classes pour être au plus près des besoins des élèves, remédier à leurs difficultés, pouvoir plus facilement adapter la pédagogie aux élèves à besoins éducatifs particuliers. C'est le discours que porte le SNES-FSU dans les instances départementales et académiques pour une amélioration des conditions de travail.**

# Vie des instances



## Voie technologique : quel bilan de la politique académique ?

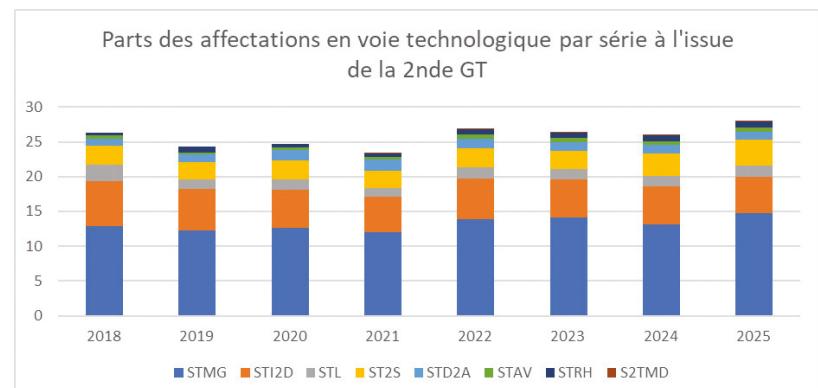
A la rentrée 2024, le rectorat procéda de façon brutale à la fermeture de 6,5 divisions de STMG pour ramener les effectifs de cette série à 50% des effectifs d'élèves de la voie technologique et ouvrait des divisions de ST2S, STI2D et STL.

A la rentrée 2025, avec 28,33%, pour la première fois, la proportion d'élèves affecté·es en voie technologique à l'issue de la 2nde GT dépasse celle de la rentrée 2018 qui était à 27,1%. Pendant toutes les années qui ont suivi la réforme du lycée, la voie technologique a peiné à retrouver son niveau d'attractivité. Les disparités entre les séries sont importantes. La STMG ne connaît pas de désaffection et les ouvertures de divisions en ST2S ont attiré des élèves. En revanche, malgré des ouvertures, les séries STI2D et STL ne retrou-

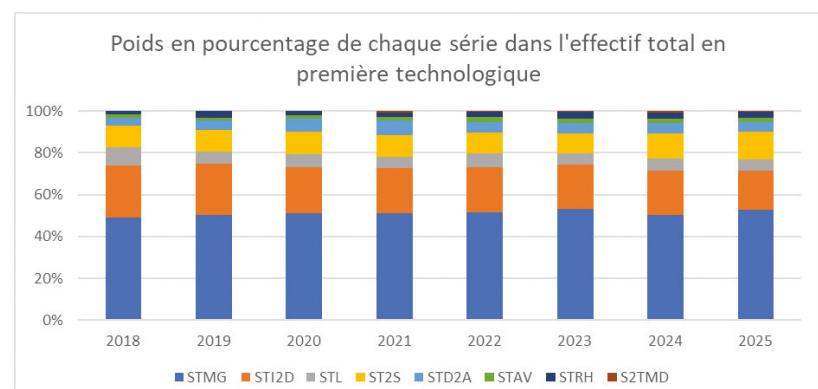
vent pas leur niveau de 2018 et leur poids dans les affectations post seconde continue à décroître. Dans le contexte de baisse démographique et de réduction des coûts, avec parfois des effectifs de moins de 20 élèves en 1ère, la survie de ces séries dans certains lycées de l'académie pourrait être menacée à moyen terme. **Le SNES-FSU continuera à défendre l'importance de la voie technologique dans sa diversité et son implantation de proximité dans les départements de l'académie.**

### Evolution de la carte des formations technologiques dans l'académie

	R. 25	R. 24
STMG	1	-6,5
STI2D	1	2
STL	1	1,5
ST2S	1	2,5



Lecture : à la rentrée 2025, 28,33% d'élèves au total ont été affecté·es en voie technologique à l'issue de la 2nde GT ; la part des élèves affecté·es en STMG à l'issue de la 2nde GT s'élevait à 14,7%.



Lecture : à la rentrée 2025, la série STMG représentait 51,4% des élèves de la voie technologique ; c'était 54,6% à la rentrée 2023..

Sonia MELJAC

## ENQUÊTE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE ACADEMIQUE AUPRÈS DES TZR : UN PLÉBISCITE QUI MONTRÉ LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA MISSION DES REMPLACANT·ES

**F**ace à la légitime colère des personnels TZR, affecté·es après le positionnement des contractuel·les en 2024/2025, et largement relayée par le SNES-FSU, la FS académique s'est emparée du sujet de leurs conditions de travail.

Le 25 mars 2025, un groupe de travail s'est réuni pour élaborer un questionnaire envoyé à l'ensemble des TZR de l'académie qui ont eu le mois de mai pour y répondre.

30% des 602 TZR ont répondu, soit un ratio sans commune mesure avec n'importe laquelle des enquêtes académiques réalisées par l'administration, preuve s'il en est, qu'il était grand temps de permettre à ces personnels de décrire leurs conditions de travail. Or celles-ci illustrent la difficile réalité des répondant·es : 25% ont eu au moins un accident de trajet, 10% déclarent plus de 500km de déplacements professionnels par semaine, 57% ont déjà débuté un remplacement sans ordre de mission, 55% n'ont jamais pu indiquer de préférence pour le type d'affectation ou d'établissement, 84% estiment que le statut de TZR a un impact sur l'avancement de leur carrière...

Face à ce constat et conformément à la démarche de prévention qui vise à englober l'ensemble des personnels, la FS académique a d'abord insisté pour inclure « le risque routier » dans le plan académique de prévention présenté en novembre.

Il est une priorité des orientations stratégiques ministérielles qui précisent : « la prévention du risque routier s'appuie sur l'analyse du travail réel des agents exposés lors des déplacements. L'analyse prendra en compte la cohérence entre les missions confiées et le temps de déplacement qu'elles induisent, la gestion administrative des missions comme l'ordre de mission, l'assurance professionnelle du véhicule... »

A cela s'ajoute la signature par le MEN en 2023 d'une charte des 7 engagements pour une route plus sûre. Il y est question « d'organiser le travail en limitant autant que possible les déplacements ».

On voit bien les portes d'entrées pour améliorer les déplacements des personnels TZR et un travail sera mené dans ce sens au niveau académique avant déclinaisons départementales.

En parallèle, lors de la FS du 25 novembre dernier, les représentant·es des personnels ont voté à l'unanimité plusieurs avis destinés à améliorer les conditions de travail des TZR :

→ Permettre à tous les TZR de pouvoir formuler les vœux « préférence d'affectation en matière d'établissement » et « type d'affectation » ;

→ Inclure les TZR entre 2 suppléances dans la réflexion menée en équipe pédagogique sur les missions effectuées dans le respect de la discipline de recrutement ;

→ Retour dans le guide académique du TZR 2025 du passage précisant qu'aucun·e TZR ne doit effectuer de remplacement sans avoir été destinataire d'un arrêté d'affectation émanant des services ;

→ Envoi du guide à tou·tes les TZR ;

→ Fin des affectations sur 3 établissements.

Enfin, lors de la prochaine FS de février, à la demande des représentant·es, l'administration communiquera la proportion de TZR bénéficiant d'avancements accélérés au 6ème et 8ème échelon ainsi que le taux d'accès à la classe exceptionnelle. Si le statut de TZR impacte l'avancement dans la carrière, des solutions seront proposées et devront être adoptées.

Harold SABOURDY

## TZR : DES MISSIONS DE PLUS EN PLUS DIFFICILES

L'analyse des réponses au questionnaire de la FS académique valide ce que le SNES-FSU porte auprès du Rectorat : les TZR exercent dans des conditions de travail particulièrement dégradées, et il est urgent d'y remédier.

Les affectations complexes entraînant des déplacements importants pour beaucoup de collègues, sont à mettre en relation avec les suppressions de postes, et notamment de postes de titulaires : moins il y a de postes, plus il y a de compléments de service, et donc de déplacements. C'est aussi l'origine des difficultés à trouver ou retrouver un poste fixe pour beaucoup de TZR.

C'est donc la double-peine pour les TZR, qui en plus de l'exercice sur deux établissement ou plus, ne connaissent trop souvent leur affectation qu'en cours d'été ou à la rentrée. Ils sont aussi fréquemment oublié·es par les directions, à leur arrivée ou dans l'organisation de la vie de l'établissement : TZR sommé·es de participer à des réunions quand ils ou elles passent la journée dans l'autre établissement, oublié·es des mails collectifs, des formations... 45 % des collègues affirment avoir rarement ou jamais les informations qui sont nécessaires à leurs remplacements. Sans parler des ordres de missions qui n'arrivent pas (32 % des collègues ont déjà démarré un remplacement sans), ou de la méconnaissance des textes qui amènent des chef·fes d'établissement à demander aux TZR de réaliser des tâches hors cadre. Autant de petits incidents quotidiens qui viennent entretenir un sentiment de mépris chez beaucoup de collègues.

Malgré des efforts faits dans les DPE pour améliorer les affectations (56 % des TZR s'en disent satisfait·es), le travail de la FS montre un problème plus systémique et des TZR de plus en plus fatigué·es. Le SNES-FSU continuera son travail dans les instances et auprès de l'administration pour améliorer le sort de nos collègues remplaçant·es.

Maitane COCAGNE

## PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

### Nombreux points de vigilance dans les Pyrénées Atlantiques

**L**a mobilisation constante du collège J. Sarrailh de Monein après la suppression du poste de principal adjoint a marqué la rentrée. Elle a permis l'octroi d'un demi poste de CPE supplémentaire cette année pour permettre un fonctionnement plus serein de l'établissement car les spécificités du public accueilli nécessitent un encadrement à la hauteur des besoins. Le SNES-FSU a indiqué au Rectorat qu'il serait attentif à ce que des tâches de direction ne soient pas confiées au ou à la CPE. Conformément aux conclusions des « assises de la santé mentale » une conseillère technique en santé mentale a été nommée en DSDEN. La célérité de son recrutement et son profil (professeure de lettres, élue municipale paloise en charge de la sécurité et de la délinquance) étonnent, comme sa présence lors d'une fouille des sacs des élèves à Pau, le 14 novembre, au milieu du déploiement policier et devant des journalistes. La santé mentale est de la compétence des PsyEn (voir en p.9 la pétition initiée par le secteur académique SNES-FSU des PsyEn, "Santé mentale Éducation nationale : le compte n'y est pas ! ») comme de nombreuses missions qui glissent peu à peu vers d'autres personnels.

Le 17 novembre, en Conseil Départemental de



l'Education Nationale, les représentant·es ont été informé·es de l'existence d'un groupe de travail sur les SEGPA et de l'intention de mise en place en 6ème d'interventions croisées PE spécialisé·es et professeur·es du second degré, dans les douze collèges concernés. Le SNES-FSU sera vigilant. La prise en compte de la difficulté scolaire n'est pas l'exclusive des PE spécialisé·es de SEGPA. Le Dasen souhaite "une normalisation" progressive de l'accueil des élèves, actuellement inscrit·es en cycle 4 de la SEGPA et laisse entendre, en particulier, une inclusion en cycle 4. Quid de la circulaire de 2015 ? Les difficultés dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers perdurent malgré une politique volontariste. Les préconisations MDPH augmentent, des AESH démissionnent du fait de leur précarité et de leurs conditions de travail. Il est urgent d'obtenir un statut de catégorie B pour les AESH. Dans les instances départementales de préparation de rentrée, le SNES-FSU sera très attentif sur la prise en compte dans les effectifs des classes des élèves en inclusion.

*La section SNES-FSU des Pyrénées Atlantiques  
snes64@bordeaux.snes.edu*

## GIRONDE

### Une rentrée dans l'action : la lutte paye !

**L**a rentrée 2025 s'est faite sous le signe de la mobilisation en Gironde : localement avec une grève reconductible suivie à plus de 90% au collège A. Milliat à Bordeaux mais aussi nationalement avec deux jours de grève et de manifestation les 10 et 18 septembre. Preuve que la détermination et la force du collectif peuvent être victorieuses, les mouvements nationaux ont contribué à la chute du gouvernement Bayrou et les collègues d'A. Milliat ont obtenu satisfaction sur une partie de leurs revendications. Depuis sa création et malgré de nombreux faits de violences, le classement en REP+ du collège n'était toujours pas à l'ordre du jour. Après une audience auprès du DASEN les collègues ont choisi de refuser l'ouverture en urgence d'une classe de 6ème, trop tardive. Le Recteur les a reçu·es aussi et s'est engagé à attribuer désormais des moyens analogues à ceux de l'éducation prioritaire. Reste à obtenir maintenant le classement en REP + !

### Un bilan de rentrée alarmant sur le terrain de l'inclusion.

Le DASEN a reconnu lors des instances de rentrée que trop d'élèves étaient encore sans AESH et que des places manquaient en ULIS. À la rentrée, il man-



quait 127 ETP d'AESH et il y avait eu 200 démissions. L'absence de statut, de formation et de salaire décent pour les AESH conduisent à une situation intenable pour les élèves, leurs familles et l'ensemble des équipes contraintes d'accueillir les enfants dans des conditions très dégradées.

#### Non à la répression syndicale !

Le 8 octobre David Pijoan, militant du SNES-FSU et membre du conseil délibératif de la FSU 33, s'est joint à un rassemblement spontané contre l'arrasement par les forces israéliennes de la flottille pour la paix. Depuis le 17 octobre il fait l'objet d'une enquête ouverte par le procureur de la république pour « délit d'organisation d'une manifestation non déclarée ». Le 12 décembre, il a été convoqué pour recevoir un "avertissement pénal probatoire" ce qui vaudrait reconnaissance de sa culpabilité, ce qu'il conteste absolument. Nous dénonçons, avec la plus grande fermeté, les stratégies d'intimidations à l'encontre d'un militant syndical et à travers lui du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien.

*La section SNES-FSU de Gironde  
s2gironde@bordeaux.snes.edu*

## LANDES

### Bilan de rentrée dans les Landes : des inquiétudes qui perdurent

**L**e CSA D de bilan de rentrée, en présence de la DASEN, a eu lieu le 13/11/2025. En septembre, dans 51% des établissements du second degré, beaucoup d'enseignant·es manquaient face aux élèves et d'autres personnels. Nous avions alerté la DASEN et relayé cette problématique dans la presse. À ce jour certaines heures ne sont toujours pas couvertes dans quelques matières (technologie...) en collège malgré nos demandes répétées. Nous avons aussi accompagné des établissements en audience à la DSDEN ou lors d'HIS, notamment à cause de management toxique.

La baisse des effectifs se poursuit dans les Landes surtout en collège mais cela ne reflète pas la réalité dans les classes. La section départementale a signalé à la DASEN que les effectifs par classe ne cessent d'augmenter. Ce chiffre est plus important encore quand on ajoute les élèves d'ULIS, avec près de 26 élèves par division en moyenne. Le seuil est proche en collège sur la plupart des niveaux et les effectifs sont plus qu'élévés en lycée principalement en seconde avec plus de 32 élèves par division. La dégradation des conditions d'accueil se poursuit. Nous avons déploré la politique comptable de la DSDEN qui n'a pas profité de la baisse des effectifs pour améliorer les conditions d'accueil et de travail des élèves et des enseignant·es !

# Échos des départements



70% des ULIS collège ne respectent pas le seuil de 10 élèves ce qui constitue une dégradation par rapport aux prévisions avec certaines ULIS qui atteignent 14 voire 15 élèves. Nous avons insisté sur la difficulté de l'inclusion sans les moyens dans des classes surchargées ainsi que sur le manque d'AESH pour couvrir toutes les notifications.

Nous avons renouvelé notre demande d'avoir des heures postes et non des HSA dont l'augmentation se poursuit.

Ces problématiques avaient déjà été soulevées en février et juillet lors de la préparation de rentrée septembre 2025. La section départementale poursuit la dénonciation des conditions de travail, au plus près du terrain.

La section SNES-FSU  
des Landes  
[snes40@bordeaux.snes.edu](mailto:snes40@bordeaux.snes.edu)

## LOT-ET-GARONNE : Quel avenir pour le second degré ?



Dès septembre et tout au long du premier trimestre, les militant·es de la section départementale se sont mobilisé·es pour relayer les préoccupations des établissements dans les différentes instances. Les remontées du terrain sont sans appel : les moyens restent insuffisants et les manques criants. À la rentrée, 14 collèges et lycées sur les 35 du département avaient au moins un poste d'enseignant·e non pourvu. À cela s'ajoute le déficit d'AESH et de personnels médico-sociaux, qui fragilise encore davantage le fonctionnement des établissements. Pourtant, face à cette réalité, le discours du DASEN prépare les esprits à une baisse de postes, invoquant la baisse démographique. Il brandit même la perspective d'un « mur démographique » attendu dans quatre à cinq ans au collège puis au lycée, et en déduit qu'il faut agir dès maintenant par l'orientation. Selon lui, les enseignant·es orienteraient trop d'élèves vers le lycée professionnel. Le message est clair : les professeur·es en collège devraient orienter davantage vers la seconde générale et technologique, faute de quoi les suppressions de postes seraient encore plus nombreuses. Pour qui

exerce en Lot-et-Garonne, ce discours semble hors-sol, déconnecté des réalités locales et de la connaissance de nos élèves. Au vu des conditions socio-économiques du département, l'évolution de la politique d'orientation ne peut pas se décrire académiquement sans une politique de moyens et une politique sociale renforcées. Le département a déjà payé un lourd tribut à cette logique comptable. Depuis 2023, pour une baisse de seulement 77 élèves dans le second degré, 17 postes ont été supprimés. Une équation absurde qui dégrade les conditions de travail des personnels et compromet la réussite des élèves. Le SNES-FSU 47 dénonce cette politique qui est une déclinaison départementale du discours gouvernemental. Nous affirmons que la baisse démographique doit être saisie comme une opportunité pour réduire les effectifs par classe. C'est le seul moyen d'améliorer réellement les conditions de travail et de garantir une meilleure réussite scolaire.

La section SNES-FSU du Lot-et-Garonne  
[snes47@bordeaux.snes.edu](mailto:snes47@bordeaux.snes.edu)

## DORDOGNE

### En Dordogne, « Choc des savoirs », à chacun sa tambouille !

Le SNES-FSU 24 a mené une enquête dans les collèges du département pour faire le bilan de l'acte 2 du « Choc des savoirs ».

Les résultats, sont sans appel : seuls 21% des collèges appliquent à la lettre les groupes de niveau en 6e et 5e, en maths et en Français soit un collège sur cinq (majoritairement les petits collèges à peu de classes et faibles effectifs). 34% des collèges ont partiellement mis en place des groupes, ce qui reste très faible. Dans la moitié des établissements, l'application du choc des savoirs se fait sans moyens supplémentaires.



De plus, l'application du choc des savoirs entraîne une dégradation des emplois du temps : enseignant·es comme élèves. 58% des collèges du département (22 sur 38) ont mis en barrettes l'intégralité des enseignements de Français et Maths en 6e et 5e, générant des contraintes importantes dans les emplois du temps, au détriment, parfois, des options et/ou sections sportives car les barrettes nécessaires sont trop nombreuses.

Dans le détail, le choc des savoirs a généré des inégalités importantes dans le département car il y a presque autant de configurations d'application de la réforme que de collèges.

Le rapport de l'Inspection Générale du ministère de l'Éducation Nationale publié le 17 juin dernier a d'ailleurs confirmé les analyses du SNES-FSU. Le constat est édifiant, dénonçant une réforme mal préparée, précipitée, et inefficace.



Il est grand temps d'en finir avec la réforme néfaste du Choc des savoirs !

C'est d'ailleurs, ENFIN, l'avis rendu par le Conseil Supérieur de l'éducation du 04 décembre 2025 lors duquel le ministre de l'Education Nationale, Edouard Geffray s'est prononcé pour que les groupes de niveaux ne soient plus obligatoires à la rentrée 2026.

En attendant l'abrogation totale de cette réforme, espérons que ce constat institutionnel donne de l'air et de la liberté aux équipes qui sont et doivent rester les seules expertes !

La section SNES-FSU de Dordogne  
[snes24@bordeaux.snes.edu](mailto:snes24@bordeaux.snes.edu)

## AESH : UN STATUT URGENT POUR UN MÉTIER ESSENTIEL

**P**résent·es au quotidien dans les classes, les AESH exercent leur métier avec professionnalisme auprès des élèves en situation de handicap, permettant leur présence en classe et leur réussite dans un système scolaire et une société encore trop validistes.

Le métier d'AESH est une vraie profession, avec ses spécificités et son expertise. Les AESH sont devenu·es un maillon essentiel de l'inclusion scolaire mais sont maintenu·es dans la précarité accentuée dans notre académie par le temps partiel imposé. Comment s'étonner du manque d'attractivité du métier si on y ajoute la fatigue qui y est associée ?

Mal formé·es, mal payé·es, toujours plus mutualisé·es... Pourtant, au questionnaire académique de la formation spécialisée Académique de 2024, les AESH étaient majoritairement attaché·es à leurs métier, envisageant un départ de l'Education Nationale surtout pour des raisons financières.

La mise en place des PAS ne résout pas les difficultés quotidiennes : mutualisation des moyens et restructuration aggravent les difficultés d'organisation du travail, d'accès aux droits administratifs. En Gironde, sur l'un des PAS, 12 AESH ont ainsi travaillé un mois sans leurs avenants au contrat et attendu décembre pour la prise en compte sur la paie de l'augmentation de leur quotité de travail. La DPASCO réaffirmera auprès des PIAL et PAS l'impossibilité de faire travailler les AESH sans signatures des avenants. Plus facile à dire qu'à faire : comment expliquer à des parents que leur enfant ne sera pas accompagné·e sur le temps du midi à cause d'un retard administratif, malgré la présence de moyens humains ? Comment demander à un·e collègue de ne pas prendre en charge un·e élève qui en a besoin ?

Le SNES-FSU se bat pour la création d'un corps de fonctionnaire catégorie B pour

les AESH. La FSU mène une campagne intersyndicale pour que soit enfin mise à l'ordre du jour l'obtention de ce corps. La pétition lancée en ce sens a recueilli plus de 83 000 signatures, preuve du soutien de la communauté éducative.

**Pour mettre en lumière la dimension fondamentale du métier d'AESH et défendre la création de ce corps de fonctionnaire, une semaine de mobilisation du 15 au 19 décembre a été initiée par l'intersyndicale.**

La section académique du SNES-FSU s'est engagée dans cet appel : demande d'audience le 16 décembre auprès du Rectorat pour porter les revendications des AESH et faire entendre la nécessité du statut mais aussi campagne de communication auprès de la profession et du grand public lors de cette semaine de mobilisation.

Sans le statut, les AESH continueront de subir de plein fouet la précarité liée : absence de subrogation en cas d'arrêt maladie, retard dans la mise en place des contrats, des avenants, de la paie, affectations complexes et tardives, droit à la formation continue réduit... Le métier restera dans une crise d'attractivité d'autant plus grave que les besoins sont grandissants. Maintenir les AESH dans cette précarité organisée, c'est aussi nier le principe même d'égalité porté par l'école inclusive.

Pour le SNES-FSU, chaque élève a et doit avoir sa place à l'école, les élèves en situation de handicap comme les autres. Il porte une vision émancipatrice de l'école et s'oppose à un modèle renvoyant hors de celle-ci les élèves en situation de handicap. Demander à la communauté éducative d'inclure sans les moyens (humains, budgétaires, matériels) et la formation nécessaires c'est organiser l'échec de l'école inclusive et c'est faire subir une violence de plus aux élèves, aux familles et aux personnels.

Le SNES-FSU continue de se battre auprès des AESH, des enseignant·es et de tous les personnels pour que l'école inclusive ait enfin des moyens à hauteur de son ambition et permette la réussite et l'épanouissement de tou·tes les élèves.

### Rétroactivité de la prime REP/REP+

Le SNES-FSU agit avec et pour les AED et AESH pour l'obtention de la prime REP/REP+. Depuis le 1er janvier 2023, ces indemnités sont versées, avec un taux réduit (ce que le SNES-FSU dénonce). Après la décision du Conseil d'État de cet été, le ministère est contraint de prendre en compte la rétroactivité de cette prime qui aurait dû être versée dès 2015 aux AED et AESH !

Les Rectorats ont eu des consignes début novembre pour engager le versement de cette prime pour les années 2021 et 2022. La section académique est mobilisée pour accompagner collègues et ancien·nes collègues afin de réclamer ce versement.

Aucun cadre national précis n'a été donné et les disparités sont fortes entre les académies. A Bordeaux, la DPASCO réclame aux AESH les emplois du temps de 2021 et 2022 pour calculer le temps effectif d'intervention en REP et REP+, même quand le PIAL d'affectation ne comprend que des établissements classés REP+ !

Cette procédure n'est pas satisfaisante. C'est un frein pour les AESH, alors que cette prime leur est due ! Le Conseil d'État a établi les torts de l'administration qui aurait dû verser cette prime dès 2015. Dès lors pour le SNES-FSU c'est bien au Rectorat et à la DPASCO de tout faire pour verser au plus vite cette prime, sur la base de données administratives qu'ils doivent avoir conservées, et pas aux AESH de prouver l'effectivité de leurs heures en REP et REP+ !

La section académique portera cette demande avec la FSU lors de l'audience du 16 décembre. L'administration doit faciliter le versement de la prime et non le freiner.

Maitane COCAGNE



# Billet d'humeur

## PsyEN : LA POLITIQUE SPARADRAP ÇA SUFFIT !!!

**L**'association des régions de France, d'après un récent communiqué dans l'AEF<sup>(1)</sup> du 13 novembre, indique son intention de demander au gouvernement l'intégralité de la compétence orientation et veut ouvrir des « Maisons de l'orientation » en s'appuyant sur le réseau des CIO. Les régions demandent « la mise à disposition des personnels et des moyens budgétaires des CIO, de l'ONISEP, des bureaux des entreprises des lycées professionnels et des personnels en charge des Comité locaux école entreprise (CLEE). » L'association des régions de France précise plus loin : « Parmi les personnels à transférer, l'association identifie notamment les directions territoriales de l'ONISEP et les DCIO. »

Nous constatons un retour de 20 ans en arrière, quand les régions souhaitaient la décentralisation des personnels au même titre que les agent·es technicien·nes et ouvrièr·es de service.

Nous faisons le constat que les régions ont récupéré l'information et nous observons sur le terrain l'inopérabilité de leur système d'information : brochure régionale arrivant trop tardivement, salon « AQUITEC » où trop d'établissements privés sont présents, carte des formations publiques réduite au profit des établissements privés sous contrats voire hors contrat... nous nous questionnons beaucoup sur le rôle de cet acteur censé garantir une information neutre et impartiale sur tout le territoire, auprès des jeunes.

Nous rappelons les textes réglementaires qui régissent notre statut professionnel et notre activité.

La lecture donnée par les régions de France est à contre-courant des besoins de terrains que nous rencontrons.

**Nous demandons le respect de nos missions, nous voulons travailler dans des conditions dignes, pour être au service des jeunes de façon sereine car les conditions actuelles sont dégradées :**

- ➔ outils du psychologue en nombre insuffisant
- ➔ maltraitance des personnels du fait de la vétusté des locaux des CIO
- ➔ beaucoup trop d'élèves par psychologues

**Nous faisons face à des difficultés diverses dans l'exercice de notre métier :**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le profil des jeunes a changé depuis la COVID.</li><li>➔ La santé mentale des jeunes s'est fortement détériorée (cf. étude mentalo de INSERM) Pour preuve les hospitalisations pour tentative de suicide chez les 15-19 ans ont augmenté de 50% entre 2010 et 2020 ; la crise sanitaire liée au COVID 19 a aggravé ces tendances, avec une hausse des troubles anxieux dépressifs<sup>(2)</sup></li><li>➔ Les psychologues de terrain ne sont pas remplacé·es</li><li>➔ Trop de postes de psychologues restent vacants en milieu rural ce qui pose la question de l'attractivité du métier</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Nos frais de déplacement restent partiellement remboursés malgré nos nombreuses tentatives infructueuses</li><li>➔ Nos frais de repas sont non remboursés depuis très longtemps alors qu'ils le sont dans certaines académies</li><li>➔ La charge mentale est forte : travail dans des lieux différents avec des interlocuteur·ices différent·es et des situations à gérer de plus en plus complexes</li><li>➔ L'administration prélève des postes sur le terrain pour créer les postes de conseillèr·es techniques en santé mentale qui ne sont pas psychologue !!!</li></ul> |
|--|--|

Alors que notre dernier ministre de l'éducation nationale fait un énième effet d'annonce « Santé mentale chez les jeunes grande cause nationale<sup>(3)</sup> », sur le terrain nous ne voyons rien venir.

Nous sommes le dernier bastion où le public peut trouver un accueil bienveillant et une écoute attentive où l'on prend le temps d'écouter une demande et d'y répondre.

**Signer la pétition**



### La bonne volonté des psychologues est à bout !

Sommes-nous devenus un luxe aujourd'hui dans une société de consommation, individualiste, et de plus en plus violente ?

**Nous demandons d'exercer nos missions dans des conditions dignes, au service de la jeunesse, des futur·es acteur·ices de la société de demain !**

<sup>(1)</sup>Dépêche n°740889

<sup>(2)</sup>Selon la DREES santé publique France 2010 à 2022

<sup>(3)</sup>Presse 27 nov 2025 Edouard Geffray Charente libre

## CLASSE EXCEPTIONNELLE : AGIR SANS RELÂCHE POUR EN FAIRE UN DÉBOUCHÉ DE CARRIÈRE POUR TOUTES ET TOUS

Dans les faits on ne peut espérer être promu·e à la classe exceptionnelle qu'avec un double avis « Très Favorable » (chef·fe d'établissement et IPR). Le premier critère de départage des personnels ayant ce double avis « Très Favorable » est l'ancienneté de corps, c'est à dire la durée depuis laquelle l'agent·e est CPE, certifié·e, Psy-EN ou agrégé·e. Le second critère de départage est l'ancienneté dans le grade hors-classe.

**NB :** pour les Psy-EN le premier critère est inopérant car la création du corps remonte au 01/09/2017.

D'autre part, alors que les Lignes Directrices de Gestion ne mentionnent que l'équilibre Femme/Homme et l'équilibre Supérieur/2nd degré, notre administration procède également à un équilibre disciplinaire. Les tableaux ci-dessous donnent donc l'ancienneté de corps du et de la dernier·e promu·e des CPE et des disciplines les plus courantes. (Pour les disciplines à faible effectif, contacter la permanence.)

Certifié·e·s, CPE		
Discipline	Femme	Homme
CPE	1995	1994
Anglais	1998	1995
Arts plastiques	1995	1993
Documentation	1993	1993
Économie-Gestion	1995	1993
Espagnol	1996	1994
Histoire-Géographie	1997	1996
Lettres Classiques	1999	?
Lettres Modernes	1999	1999
Mathématiques	2001	1998
Musique	1992	1995
Philosophie	1997	1998
Physique-Chimie	1993	1995
SES	1994	1994
SII	1997	2000
SVT	2023	1996
Technologie	2001	1998

Concernant les années de naissance des dernier·e·s promu·e·s, elles vont de 1961 à 1976. La moyenne étant 1969 pour les femmes comme pour les hommes.

Cet article vient en complément aux statistiques provisoires déjà publiées, concernant la campagne 2025 de promotion à la classe exceptionnelle :



Agrégé·e·s		
Discipline	Femme	Homme
Allemand	pas de promotions	1994
Anglais	1993	pas de promotions
Arts plastiques	1998	pas de promotions
Économie-Gestion	1998	?
Espagnol	1999	1996
Histoire-Géographie	2002	2018
Lettres Classiques	1996	pas de promotions
Lettres Modernes	1997	2010
Mathématiques	2015	1999
Musique	1995	pas de promotions
Philosophie	1996	pas de promotions
Physique-Chimie	1998	1997
SES	pas de promotions	1999
SII	1997	2000
SVT	2023	1996

Chez les agrégé·e·s, les anciennetés de corps faibles – voire très faibles : 2023, 2018 ! – proviennent des accès au corps par liste d'aptitude. L'administration et les IPR procèdent donc à des promotions express : agrégation par liste d'aptitude l'année n, hors-classe l'année n+1, classe exceptionnelle l'année n+2. Ce genre de situation s'est produit ces dernières années.

Afin de pouvoir promouvoir ces collègues tout en respectant officiellement la règle de départage par ancienneté de corps, les IPR ajustent le nombre d'avis « Très Favorable » en fonction du nombre de promotions que l'administration attribue à la discipline.

Par exemple, avec 10 promotions possibles en SVT, les IPR de cette discipline ont limité le nombre d'avis « Très Favorable » afin de rendre possible une promotion avec une ancienneté de corps de seulement 2 ans. Concernant les années de naissance des dernier·e·s agrégé·e·s promu·e·s, elles s'étaient de 1964 à 1974, la moyenne étant pour les femmes à 1968 et pour les hommes à 1970.

L'attribution des avis « Très Favorable » par les IPR, fait-elle l'objet d'une harmonisation, afin d'assurer l'égalité de traitement ? On peut en douter. En effet en 2024 chez les certifié·e·s la liste complémentaire comportait 4 documentalistes sur 5, et plusieurs ont été promues. En 2025, situation analogue : les 4 collègues figurant sur la liste complémentaire sont à nouveau toutes des documentalistes, et au moins 3 ont été promues. On peut donc raisonnablement penser que les IPR de documentation sont, ou ont été, très généreuses en avis « Très Favorable », avec pour résultat que c'est dans cette discipline que l'administration trouve des collègues ayant le double avis « Très Favorable » pour dresser sa liste complémentaire.

Enfin, chez les certifié·e·s on constate que 55 collègues – dont 7 en espagnol, ou encore 6 en technologie - qui étaient au 7ème échelon de la hors-classe à la rentrée 2024 et n'ont pas été promu·e·s à la classe exceptionnelle en 2025, ne figurent plus dans le fichier de la rentrée 2025. Il s'agit donc très probablement de collègues parti·e·s à la retraite sans le bénéfice de la classe exceptionnelle.

**Le SNES-FSU mettra en débat tous ces éléments lors du groupe de travail de janvier et portera à nouveau la demande de la promotion prioritaire des collègues en fin de hors-classe et proche de la retraite.**

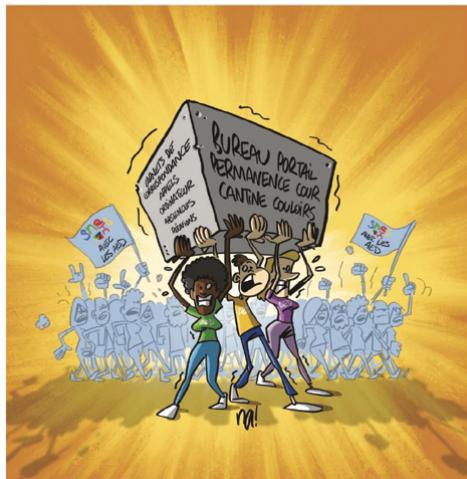
Nicolas GARRET

## AED : UN SECTEUR SPÉCIFIQUE AU SEIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SNES-FSU !

Personnels non titulaires de l'Education Nationale, les AED sont un rouage essentiel dans le fonctionnement des établissements scolaires. La précarité de leur statut et le manque de formation et d'accompagnement proposés par les établissements et le rectorat les conduisent parfois à accepter des tâches et des conditions de travail qui outrepassent le cadre réglementaire. Si la cédéisation, rendue possible en 2022, a suscité beaucoup d'espoirs, la nouvelle circulaire de gestion parue au bulletin officiel du 17 septembre 2025, en durcit notablement l'accès et laisse entrevoir de possibles dégradations des conditions d'emploi des AED déjà en CDI (mutualisation inter-établissement et modifications de la quotité de service).

C'est pourquoi la section académique du SNES-FSU s'est doté d'un secteur spécifiquement dédié à l'accompagnement et au conseil des AED en CDD et

Le SNES-FSU avec les AED



CDI. Il propose des stages académiques et un bulletin d'information pour répondre aux questions et informer sur les droits. Il aide à faire émerger des revendications de terrain par l'écoute et la

consultation de ses adhérent·s et des militant·es. Il fournit aux adhérent·es du SNES-FSU un accompagnement dans les situations de conflits professionnels et de procédures disciplinaires.

L'accès nouvellement gagné au versement de la prime REP et REP+ pour les AED ayant exercé dans ces réseaux montre que des victoires syndicales sont possibles. Conditions de travail, protection sociale complémentaire (PSC), prime REP et REP+, le secteur AED est là pour vous répondre et vous aider pas à pas. Le secteur se compose de Maïtané Cocagne, secrétaire générale académique adjointe du SNES et professeur de SVT en lycée (33) et de Llivia Rigaber, co-responsable du secteur CPE et CPE en collège (64). Vous pouvez nous contacter au 05.57.81.62.40 (permanence) ou à l'adresse [aed@bordeaux.snes.edu](mailto:aed@bordeaux.snes.edu)

Llivia RIGABER

## LA CAISSE DE SOLIDARITÉ DU SNES-FSU, FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS

Au SNES-FSU, un mécanisme de type « caisse de grève » existe et fonctionne. Ainsi, un pourcentage de chaque cotisation est versé à un fonds action qui permet d'organiser les manifestations, académiques ou nationales, et d'apporter une « aide à la grève » aux collègues. Mais un fonds d'action s'alimente. Vous êtes retraité·e ou n'avez pas cours ce jour-là ? Contribuez à augmenter le fonds action via une cotisation de soutien sur votre espace adhérent, ou en adressant votre chèque à la section académique du SNES-FSU.

Lors de la commission administrative académique du 14 novembre dernier, la section académique du SNES de Bordeaux a réactivé sa caisse de solidarité pour aider les syndiqué·es grévistes AED, AESH qui pourront solliciter la caisse de solidarité à partir du 1er jour de grève et percevront 80 % de leur retrait de salaire lors des appels à la grève académiques et nationaux du SNES-FSU.

Merci d'avance à toutes celles et ceux qui contribueront, par leur solidarité, à soutenir les collègues AED et AESH engagé·es dans l'action !

Elodie LAGARDE

Délibération de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de l'académie de Bordeaux réunie le vendredi 14 novembre 2025 au lycée François Mauriac à Bordeaux.

### Caisse de solidarité :

Conditions : appel académique ou national à la grève du SNES ou de la FSU.  
Les AESH et AED, syndiqué·es, pourront solliciter la caisse de solidarité à partir du 1er jour de grève et percevront 80 % de leur rémunération.

Votes :

24 pour, 0 contre, 5 abstentions

## POINT SUR LES DONNÉES NUMÉRIQUES

**S**yndiqué·es vous avez transmis au SNES-FSU un ensemble de données professionnelles et personnelles pour recevoir les informations les plus précises possibles sur votre carrière et sur la vie syndicale de notre organisation, de la section de votre établissement (S1) à la section nationale (S4) en passant par vos sections départementale (S2) et académique (S3).

Le SNES-FSU se doit de protéger celles et ceux qui lui font confiance et le mandatent. C'est avec responsabilité que nous faisons face notamment à l'autoritarisme accru de l'administration et aux menaces réelles des extrêmes droites et des mouvements réactionnaires.

### Protection des données

Soucieux de préserver les données personnelles de ses adhérent·es, le SNES-FSU oeuvre chaque jour à la sécurisation de ses serveurs et au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette protection des données a un coût financier et militant.

À ce titre, les données personnelles sont stockées sur les serveurs du SNES-FSU de manière sécurisée.

Dans le respect des mandats adoptés lors des congrès nationaux, le SNES-FSU doit chercher autant que possible à rejeter le choix des GAFAM.

### Pour une information la plus juste possible

Nous sommes également très attaché·es à vous fournir une information la plus juste possible. C'est pour cette raison que nous privilégions les envois par mail vers des adresses non-professionnelles. Si ce n'est pas déjà le cas, merci de nous fournir une adresse mail personnelle (et non professionnelle en ac-bordeaux.fr car elle est consultable par l'employeur).

### La section académique de Bordeaux du SNES-FSU attire votre attention sur les éléments suivant :

- ➔ les seules adresses mails avec lesquelles les militant·es du SNES-FSU vous contacteront seront en **@snes.edu** ou pour notre académie **@bordeaux.snes.edu**. C'est la seule garantie pour que les mails que vous nous envoyez soient stockés et accessibles de notre côté seulement par notre serveur de mail ;
- ➔ seules les listes de diffusion en **@sympa.snes.edu** ou **@sympa.bordeaux.snes.edu** proviennent des serveurs de listes du SNES-FSU ;
- ➔ le SNES-FSU n'a pas fait le choix de privilégier le SMS collectif pour communiquer : ces SMS collectifs rares proviennent de nos outils pour garantir la protection des données individuelles. Ils ne sont jamais envoyés depuis un téléphone portable ;
- ➔ seuls les documents, enquêtes, pétitions,... disponibles sur l'espace adhérent, sur **nuage.snes.edu**, sur les sites **snes.edu** ou **bordeaux.snes.edu** garantissent la protection des données transmises ;
- ➔ des numéros en 05.57.81.62.\*\* sont rattachés à notre standard téléphonique et à des téléphones fixes ou mobiles.



Pensez à vous connecter dès maintenant à votre espace personnel (<https://adherent.snes.edu/>) pour actualiser vos coordonnées (notamment en cas de déménagement) et vos données professionnelles (mutation, carrière).

Toutes ces informations permettent à tous les échelons du SNES-FSU de vous informer au mieux sur les actions locales, votre carrière, votre catégorie, le cas échéant votre discipline, les stages départementaux et académiques...

Cela permettra par ailleurs aux correspondant·es SNES-FSU d'établissement d'avoir des listes d'adhérent·es à jour et de vous convier à participer à la vie syndicale de votre établissement.

Dans cet espace personnel, vous retrouverez également toute une palette d'outils et d'informations.

**Mathieu DUMOULIN**

*Secrétaire administratif de la section académique, référent RGPD  
Fonctionnement Trésorerie Syndicalisation*